

Vos droits dans le cadre du Titre VI du Civil Rights Act of 1964

Politique du Département des transports du District relative à l'application du Titre VI

Le ministère des Transports du District assure que nul ne doit, pour des motifs de race, de couleur, d'origine nationale, de sexe, d'âge ou de handicap, comme prévu dans le titre VI du Civil Rights Act de 1964 et ses statuts connexes, se voir exclu de la participation à, se voir refuser les avantages de, ou être soumis à aucune discrimination lors de, tout programme ou activité pour laquelle DDOT reçoit ou a reçu une assistance financière fédérale.

Si vous pensez avoir été victime de discrimination relevant des règles de non-discrimination du Titre VI ou de ses statuts connexes, vous pouvez déposer une plainte écrite dans les 180 jours suivant la date du ou des acte(s) discriminatoire(s) présumé(s), ou au moment où vous devenez conscient du ou des acte(s) discriminatoire(s) présumé(s). Pour plus d'informations sur le Bureau des droits civiques du Département des Transports du District et les procédures de dépôt de plaintes, contacter le Bureau des droits civiques du Département des transports du District au :

District Department of Transportation (DDOT)

Office of Civil Rights

55 M Street SE, 3rd Floor

Washington, DC 20003

Phone: (202) 671-2700

Fax: 202-645-0366

TTY 711

Email: ddot.titlevi@dc.gov

<http://ddot.dc.gov/service/civil-rights-program-and-services>

Les plaintes peuvent également être déposées directement auprès du Bureau des droits civiques de l'Administration fédérale des transports.

Attention: Title VI Program Coordinator, East Building, 5th Floor-TCR, 1200 New Jersey Ave., SE, Washington, DC 20590.